

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD jusqu'à 20h00, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h25, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Thierry BROSSARD à partir de 20h00 (Pouvoir donné à Anne FERRER) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h25 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Nathalie LALLEMAND

OBJET : Etude de faisabilité pour la réalisation d'une boucle d'eau tempérée géothermique pour l'Espace socio-culturel Lionel Bénier et les bâtiments du Logis des Ourneaux à Echiré - Approbation du marché de forage.

Le Maire rappelle :

- le souhait de la commune de s'engager dans la transition énergétique par la rénovation énergétique de bâtiments d'une part et par l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans la production de chaleur d'autre part ;
- le recours au CRER (Centre régional des Energies Renouvelables - 79260 La Crèche) comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'une PAC géothermique + boucle d'eau tempérée pour l'Espace socio-culturel Lionel Bénier et le Logis des Ourneaux à Echiré ;
- la décision du conseil municipal qui, par délibération du 28 avril 2023, a retenu l'offre du groupement constitué par les bureaux d'études CEBI (mandataire du groupement) et HYGEO Eau et Environnement (cotraitant) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une boucle d'eau tempérée géothermique pour l'Espace socio-culturel Lionel Bénier et le Logis des Ourneaux à Echiré, comprenant :
 - une tranche ferme (audits énergétiques et étude de faisabilité)
 - une tranche conditionnelle (sélection du foreur et réalisation test réponse thermique ou essais puisage)
- la décision du conseil municipal qui, par délibération du 15 décembre 2023, a déclaré sans suite la consultation du marché de forage lancée le 7 novembre 2023 pour motif d'intérêt général lié à une insuffisance de concurrence et à une nécessité de redéfinition des besoins et a décidé de relancer une nouvelle consultation.

La nouvelle consultation a été lancée le 3 janvier 2024, sous forme de procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, avec une remise des offres fixée au vendredi 9 février 2024 à 12h00.

L'opération fait l'objet d'une tranche ferme et de six tranches conditionnelles qui seront déclenchées en fonction des observations de chantier et des besoins :

- tranche ferme (TF) : réalisation du forage d'injection (forage d'essai) FR1 ;
- tranche conditionnelle n°1 (TC1) : réalisation du forage de captage FC1 ;
- tranche conditionnelle n°2 (TC2) : déplacement vers une autre implantation et réalisation d'un autre forage d'injection FR2 ;
- tranche conditionnelle n°3 (TC3) : déplacement vers une autre implantation et réalisation d'un autre forage de captage FC2 ;
- tranche conditionnelle n°4 (TC4) : prolongement du forage de rejet FR2bis vers la nappe de l'Infratoarcien ;
- tranche conditionnelle n°5 (TC5) : prolongement du forage de captage FC2bis vers la nappe de l'Infratoarcien ;
- tranche conditionnelle n°6 (TC6) : comblement du forage d'essai (en cas d'échec de reconnaissance).

Une seule offre, déclarée conforme, a été reçue dans le temps imparti.

Après contrôle et analyse de l'offre reçue,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de retenir comme offre jugée économiquement la plus avantageuse, l'offre du groupement constitué de la SAS FORAGES MASSE (mandataire du groupement) 17380 Chantemerle-sur-la-Soie et de la SARL FORT/ROBERT (cotraitant) 17160 Matha, telle qu'elle résulte des détails estimatifs fournis par le groupement pour l'ensemble des travaux comme suit :

Tranche	Montant € HT <i>toutes plus-values prises en compte*</i>	TVA 20 %	Montant € TTC
Tranche ferme (TF) : réalisation du forage d'injection (forage d'essai) FR1	70 296,00	14 059,20	84 355,20
Tranche conditionnelle n°1 (TC1) : réalisation du forage de captage FC1	43 136,00	8 627,20	51 763,20
Tranche conditionnelle n°2 (TC2) : déplacement vers une autre implantation (forage d'injection FR2)	38 056,00	7 611,20	45 667,20
Tranche conditionnelle n°3 (TC3) : déplacement vers une autre implantation (forage de captage FC2)	36 636,00	7 327,20	43 963,20
Tranche conditionnelle n°4 (TC4) : prolongement du forage de rejet FR2bis vers la nappe de l'Infratoarcien	58 148,00	11 629,60	69 777,60
Tranche conditionnelle n°5 (TC5) : prolongement du forage de captage FC2bis vers la nappe de l'Infratoarcien	60 046,00	12 009,20	72 055,20
Tranche conditionnelle n°6 (TC6) : comblement du forage d'essai	8 830,00	1 766,00	10 596,00

* (acidification, tubage inox, diagraphies)

CM20240315-014

- d'autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant et toutes les pièces du marché de l'attributaire désigné pour les montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 15 mars 2024

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Nathalie LALLEMAND

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 22 MARS 2024

Notifié ou publié le : 22 MARS 2024